

Consultation publique de la Commission européenne Nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) remercie la Commission européenne d'avoir organisé une consultation publique sur le thème clé de la mobilité urbaine.

Les défis à relever en matière de mobilité urbaine sont, en effet, nombreux et sont liés au phénomène d'urbanisation croissante, appelé à s'intensifier dans les années à venir : augmentation de la congestion, de la pollution, des émissions de gaz à effet de serre (GES), du bruit, des inégalités sociales, etc. La stratégie de l'Union européenne pour parer aux effets de ce phénomène doit donc être ambitieuse en matière de mobilité.

Les transports publics constituent un atout de premier ordre pour accompagner et relever ces défis et atteindre les ambitions climatiques du Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal). Aussi la future initiative en faveur de la mobilité urbaine devrait-elle accorder une place prépondérante aux transports publics urbains.

Quelques mots sur l'UTP

L'UTP est l'organisation professionnelle des entreprises de transport public en France. L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit 100 000 salariés, et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit 160 000 salariés, réparties sur le territoire français.

Le rôle fondamental des transports publics dans la préservation de la planète et de la qualité de vie

La part de la voiture individuelle reste très élevée en Europe. Cela

est d'autant plus préoccupant que la crise sanitaire actuelle concourt au retour massif de la voiture individuelle et que la proportion de véhicules thermiques va demeurer importante dans les prochaines années. La généralisation des véhicules électriques ne règlera pas tous les défis à relever, notamment en termes de congestion, de frugalité énergétique et d'inclusion sociale.

Les coûts sociaux et économiques de la congestion (270 milliards par an) et la part des transports (23%) dans les émissions de GES dans les zones urbaines mettent en exergue que seul un développement massif des transports publics permettra d'atteindre les objectifs du Green Deal, d'accroître la qualité de vie et de favoriser l'équité sociale dans les villes européennes.

➤ **La nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine devrait, par conséquent, placer les transports publics au cœur de la réponse pour améliorer la mobilité du quotidien et réduire son empreinte environnementale. A ce titre, rendre obligatoire les plans de mobilité urbaine durable est un préalable.**

➤ **Aussi l'Union européenne doit-elle résolument continuer à soutenir le report modal des déplacements en ville vers des modes vertueux en matière de pollution, de congestion et d'émission de GES.**

Les transports publics à la pointe de la mutation énergétique

Déjà largement moins émetteurs de GES par passager/kilomètre que le véhicule individuel, les transports publics ont entamé leur transition

énergétique depuis plusieurs années, en multipliant le recours aux énergies alternatives aux énergies fossiles pour les modes routiers. Selon les territoires, l'électricité, l'hydrogène, les bioGNV, les biogaz issus de la méthanisation ont ainsi fait leur entrée dans les parcs pour réduire encore leur empreinte environnementale. Cette mutation rapide se distingue de celle des véhicules individuels, qui sera nettement plus lente compte tenu de leur cycle de renouvellement et des besoins en installations de recharge. Elle se heurte néanmoins à une filière de production européenne des véhicules qui, à l'heure actuelle, n'est pas en mesure de satisfaire la demande.

➤ **La nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine devrait créer les conditions favorables à l'accélération de la mutation énergétique des parcs de transports publics. Ces conditions sont autant financières, par le biais de subventions au verdissement des flottes, qu'industrielles, par un soutien à l'organisation de filières européennes de production de véhicules à faibles émissions.**

Les transports publics, secteur d'innovation à encourager

Traditionnellement porteur d'innovation, dans les matériels comme dans les services, le secteur des transports publics a démontré sa réactivité lors de la crise sanitaire. Le paiement sans contact, la gestion du trafic en gares et stations, la désinfection, les services à la demande pour les salariés des secteurs de première nécessité, etc., ont été développés dans l'urgence et, pour certains, s'inscriront durablement

dans les réseaux. Ils contribuent à accroître l'attractivité du transport public, au bénéfice du report modal, et donc des territoires. De nombreux gisements d'innovation existent encore, notamment dans les outils favorisant l'articulation entre les modes, l'information et la tarification dynamiques, ou encore l'accessibilité. L'articulation entre la livraison des marchandises en ville et la mobilité des personnes promet également des innovations dans un proche avenir. Les transports publics prouvent ainsi chaque jour leur contribution fondamentale à une mobilité intelligente et inclusive.

➤ **La nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine devrait encourager la recherche et l'innovation dans les domaines de la mobilité des biens et des personnes en faveur d'un développement durable des villes européennes.**

Les transports publics, au cœur du système de mobilité

La coordination entre les zones denses et les zones peu denses constitue un défi important à relever pour les politiques de mobilité urbaine. Si les transports publics urbains et le «mass transit» sont et devront rester la colonne vertébrale de la mobilité en agglomération dans les déplacements quotidiens

en Europe, leur articulation efficace avec d'autres modes de transport alternatifs à la voiture individuelle est la condition du report modal en faveur d'une mobilité durable.

Le développement des parkings relais est un élément structurant de ce report modal, tandis que les plateformes numériques de type Maas peuvent jouer un rôle déterminant en faveur de la multimodalité, en proposant la palette la plus complète des diverses solutions de mobilité, qu'elle soit active, sur les premiers et derniers kilomètres, ou partagée, selon les besoins, tout en informant en temps réel sur les conditions de trafic.

➤ **La nouvelle initiative en faveur de la mobilité urbaine devrait considérer le système de transport dans son ensemble, en privilégiant les infrastructures physiques et numériques concourant à l'articulation entre les modes de transports collectifs, partagés et actifs. L'Union européenne doit également réaffirmer le rôle central des transports collectifs dans l'approche multimodale.**

Conclusions

L'UTP se félicite que l'Union européenne œuvre à la mobilité durable et inclusive dans les villes d'Europe aux côtés des mesures politiques prises au niveau local par les au-

torités publiques compétentes, en matière de transport, notamment sur les conditions de circulation et de stationnement dans leurs territoires.

Il en va du bien-être de près de 80% des habitants de l'Union, et doit à ce titre faire l'objet d'une grande ambition. Celle-ci doit se traduire par un soutien d'envergure aux modes alternatifs à la voiture individuelle sans précédent.

Les transports publics urbains doivent ainsi être davantage soutenus par la mobilisation de plus amples financements européens (FEDER, LIFE, Horizon Europe, Facilité pour la Reprise et la Résilience, InvestEU). Une part plus significative du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) devrait également être réorientée aux financements des nœuds urbains, essentiels pour atteindre les objectifs de décarbonation des transports.

Des modes de financement innovants doivent, par ailleurs, être imaginés, qui tiennent compte des externalités positives et négatives générées par chaque mode.

CONTACTS

Claude Faucher

Délégué général de l'UTP
cfaucher@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 67

Jean-Philippe Peuziat

Directeur du département Affaires publiques
jppeuziat@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 49

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Directrice du département Affaires économiques, techniques et prospective
slazevedo@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 31

L'UTP. L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle des entreprises de transport public. L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit 100 000 salariés, et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit 160 000 salariés répartis sur le territoire français. Elle négocie les conventions collectives de branches, représente la profession et défend les intérêts collectifs des adhérents.

